

revenir sur sa décision, on décida de passer à l'ordre du jour.

BOIS-VIEL (EGÈNE), parent de Bois de Mouzilly, député au Corps législatif de 1865 à 1870, né à Châteaulin (Finistère), le 18 décembre 1808, était négociant dans ce pays, quand le choix et l'appui de l'administration le firent élire, le 1^{er} janvier 1865, député au Corps législatif, par la 4^e circonscription du Finistère, avec 21,787 voix sur 23,963 votants et 36,477 inscrits, contre M. de Gasté, candidat de l'opposition, 2,148 voix. Il remplaçait M. Bois de Mouzilly (V. p. *haut*), décédé. Comme son prédécesseur, il siégea dans la majorité dynastique, et, réélu, le 24 mai 1869, par 14,064 voix (18,073 votants, 25,932 inscrits), contre 3,957 à M. de Blois, vota la déclaration de guerre à l'Allemagne.

BOISBERTRAND (ETIENNE, TESSIERE DE), député de 1824 à 1831, né le 23 août 1780, mort au château de Lampourdier (Auchuse), le 16 mars 1858, remplit sous la Restauration plusieurs fonctions importantes dans l'administration. Il fut secrétaire général de la préfecture de la Vienne et devint chef de division au ministère de l'Intérieur, puis maître des requêtes, directeur de l'administration des établissements d'utilité publique, commissaire général de police à Bordeaux, etc. Élu député de la Vienne, au colloque de département, le 6 mars 1824, il se montra tout dévoué aux ministres, vota sans cesse avec eux et prit parfois la parole pour soutenir la politique gouvernementale. « La reconnaissance sans bornes qu'il a votée aux hommes du pouvoir, disait une biographie de 1826, est pour lui une sorte de culte et comme une poésie de l'âme. » Et l'on en citait pour preuve un discours prononcé à la Chambre, le 28 avril 1825, par M. de Boisbertrand, à propos de l'affaire des marchés de Bayonne (marchés Ouvrard). Il s'écria « qu'on avait eu tort de déplacer la question en amenant les ministres sur le terrain de l'accusation. » Il continua : « En sanctionnant leurs actes, vous avez prouvé que la France monarchique leur accordait leur confiance. Depuis cette époque, le ministère a-t-il dévié?... Tout prouve le contraire... » Et plus loin : « Voilà ce que je lis dans une feuille, l'organe le plus envenimé de la nouvelle opposition » c'était le *Journal des Débats* : s'adressant au centre : « On vous accuse de manquer d'indépendance et d'énergie; on vous fait un crime d'être fermes dans vos principes et fidèles dans vos affections. » (*On rit*). Il termina en disant : « Vous n'ordonnez point d'enquête; vous n'ajournerez point les comptes. Vous renverrez l'esprit de parti à se pourvoir par une accusation régulière. Il la fera s'il le veut, s'il le peut; et quand il l'aura faite, vous jugerez, avec la France, entre les accusateurs et les accusés. » Un arrêt de la Cour royale, du 17 décembre 1825, et une ordonnance du roi, du 21 du même mois, renvoya devant la Cour des pairs l'instruction et le jugement de l'affaire relative aux marchés Ouvrard.

Le triumvirat Villèle-Corbière-Peyronnet n'eut pas de défenseur plus fidèle que M. de Boisbertrand; réélu les 24 novembre 1827 et 3 juillet 1830, il soutint également le cabinet Polignac. Pourtant il ne refusa pas le serment au gouvernement de Juillet; mais il quitta la vie politique en 1831. Officier de la Légion d'honneur.

BOISBOISSEL (ANNE-MARIE-HYACINTHE,

COMTE DE), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Albi (Tarn), le 26 juillet 1819, mort au château d'Isambart (Loiret), le 17 août 1881, appartient à la magistrature. Au moment de son élection, le 8 février 1871, il était juge d'instruction, en même temps que conseiller général de son département, 63,916 suffrages sur 106,809 votants et 163,398 inscrits l'envoyèrent siéger à l'Assemblée nationale, comme représentant des Côtes-du-Nord; il prit place à droite, s'inscrivit à la réunion des « Réservoirs », signa la proposition tendant au rétablissement de la monarchie, ainsi que l'adresse au pape en faveur du *Syllabus* et vota : 1^{er} mars 1871, *pour* la paix; 16 mai, *pour* les prières publiques; 10 juin, *pour* l'abrogation des lois d'exil; 30 août, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée; 24 mai 1873, *pour* l'acceptation de la démission de Thiers; 24 juin, *pour* l'arrêt contre les enterrements civils; 19-20 novembre, *pour* la prorogation des pouvoirs du maréchal; 4 décembre, *pour* le maintien de l'état de siège; 20 janvier 1874, *pour* la loi des maires. Avec les députés légitimistes, il se prononça le 16 mai 1874, *pour* le renversement du ministère de Broglie. Il vota encore : 30 janvier 1875, *contre* l'amendement Wallon; 11 février, *contre* l'amendement Pascal Duprat, et 25 février, *contre* l'ensemble des lois constitutionnelles.

Le 7 décembre 1874, pendant la législature, M. de Boisboissel fut mis à la retraite comme juge d'instruction « pour infirmités contractées dans l'exercice de ses fonctions. » Un journal orléaniste, le *Conservateur libéral*, de Loudéac, le pressa alors, mais sans succès, de donner sa démission de représentant : « On dit, écrivait l'auteur de l'article, que M. le comte pêche par l'oreille, la langue et les parties inférieures; qu'il ne pourrait rester trois heures assis dans un fauteuil, entendre une plaidoirie ni rendre un jugement. Mais alors pourquoi ne donne-t-il pas sa démission de député?... » M. de Boisboissel prouva sa vigueur en interrompant fréquemment les orateurs de la gauche, et garda son mandat jusqu'à la fin de la session.

BOISCLAIREAU (JEAN-REXÉ-GUILLAUME, GUÉROUST, COMTE DE), député de 1816 à 1818 et de 1820 à 1827, né au Mans (Sarthe), le 11 mai 1754, mort à Ballon (Sarthe), le 2 février 1835, servit, avant la Révolution, dans le régiment du roi-infanterie, et émigra en 1790. Revenu en France sous l'Empire, il était propriétaire à Saint-Germain-en-Laye, lors que, après le retour des Bourbons, il fut élu député par le collège de département de la Sarthe, le 4 octobre 1816, avec 79 voix sur 111 votants et 219 inscrits. Il échoua aux élections du 20 octobre 1818, mais le même collège le réélu, le 13 novembre 1820, par 248 voix sur 294 votants et 367 inscrits. Le 13 novembre 1822, ce fut le 1^{er} arrondissement électoral de la Sarthe (le Mans), qui lui renouvela son mandat, par 283 voix sur 416 votants et 447 inscrits contre M. La Goupillière de Dollon (124 voix); ainsi qu'aux élections du 25 février 1824, où il fut nommé par 334 voix sur 367 votants et 453 inscrits, contre M. Bourdon-Durocher (32 voix). Dans toutes ces législatures, M. le comte de Boisclaireau siégea silencieusement dans la majorité ministérielle; il termina sa carrière politique avec la Chambre septennale.

BOISGELIN (PAUL-GABRIEL-BRUNO, MARQUIS DE), pair de France, né à Pléhédel (Côtes-du-Nord), le 26 août 1767, mort à Paris, le 3 mai 1827, suivit la carrière de la marine, était ca-

pitaine de vaisseau en 1789, et émigra, en 1792, pour servir à l'armée de Condé. A la rentrée des Bourbons, il fut nommé (1811) maître de la garde-robe, et commissaire extraordinaire dans la 8^e division militaire (Toulon). Commandant de cavalerie dans la garde nationale, il refusa le service pendant les Cent-Jours, et, au retour de Gand, fut nommé pair de France le 17 août 1815. Dans le procès du maréchal Ney, il vota pour la mort, combattit, en 1818, la loi militaire de Gouvion-Saint-Cyr, déclarant que, bien plus encore que les emplois civils, les emplois militaires devaient être à la nomination du roi, que le silence de la Charte sur ce point prouvait qu'il n'était pas discutable, et que l'avancement à l'ancienneté serait une source d'abus en même temps qu'il mettait obstacle à la pleine autorité de la couronne. Lors de la discussion de la loi sur la presse, il proposa un amendement libéral, qui fut rejeté; il vota du reste contre les lois d'exception. Il avait été nommé, le 25 novembre 1820, chambellan de Louis XVIII.

BOISGELIN (ALEXANDRE-JOSEPH-GABRIEL, COMTE DE), frère cadet du précédent, né à Pléhédel (Côtes-du-Nord), le 14 avril 1770, mort à Paris, le 21 juin 1831, avait, comme son frère, suivi la carrière des armes et émigré. A la Restauration, il fut nommé commandant de la 10^e légion de la garde nationale de Paris, refusa de servir pendant les Cent-Jours, et ne reprit son commandement qu'au retour de Gand. Le 22 août 1815, le collège de département de la Seine l'ayant élu député, il écrivit à la 10^e légion de la garde nationale que « les électeurs de la Seine avaient voulu récompenser en sa personne la garde nationale de ses sacrifices et de son dévouement pour le salut de la capitale. » A la Chambre introuvable, il siégea dans la majorité; il échoua aux élections de 1816, après la dissolution, mais il fut renvoyé à la Chambre, le 20 septembre 1817, par le collège de département d'Ille-et-Vilaine et prit place à l'extrême droite. Il était entré dans les gardes du corps comme lieutenant, et fut nommé maréchal de camp le 20 avril 1818.

A la mort de son frère aîné, pair de France, il fut admis à lui succéder à la Chambre haute, le 19 mai 1827, en vertu de l'ordonnance royale du 1^{er} août 1817, autorisant la transmission de la pairie en ligne collatérale. Il se retira de la vie politique à la chute des Bourbons (Juillet 1830).

BOISGELIN (EDOUARD-RAYMOND-MARIE, MARQUIS DE), fils du précédent, pair de France, né à Paris, le 17 octobre 1802, mort au château de Saint-Fargeau (Yonne), le 2 janvier 1866, fut admis à la Chambre des pairs, par droit d'hérédité, en remplacement du marquis de Boisgelin, son père, le 31 août 1831. Il ne prit qu'une part modeste aux travaux de la Chambre haute, dont il fit partie jusqu'en 1848.

BOISGELIN DE CUCÉ (JEAN-DE-DIEU-RAYMOND, CARDINAL DE), oncle des précédents, né à Rennes (Ille-et-Vilaine), le 17 février 1732, mort à Angervilliers (Seine-et-Oise), le 22 août 1804, d'une vieille famille noble de Bretagne, fut destiné à la carrière ecclésiastique, passa grand-vicaire de Pontoise, puis évêque de Lavaur (1766) et archevêque d'Aix (1770). Quand Mirabeau excita la populace d'Aix au pillage des greniers publics et que l'archevêché fut menacé, M. de Boisgelin convoqua chez lui les magistrats de la ville, les principaux citoyens et négociants, ranima les courages, et, afin de pro-

curer à la ville le blé nécessaire, s'engagea personnellement pour cent mille francs. Le lendemain, il convoqua aussi les curés d'Aix, et, par leur entremise, obtint que le peuple rapportât aux greniers publics une partie du blé enlevé; la population lui fit une ovation à ce sujet, et une cérémonie officielle eut lieu à la cathédrale pour célébrer le retour de la paix (1789). Président de l'Assemblée qui avait succédé aux Etats de Provence, il avait fait voter la construction d'un canal, d'un pont à Lavaur, et d'une maison d'éducation à Lambesc pour les jeunes filles de noblesse pauvres. L'oraison funèbre du dauphin, fils de Louis XV, du roi Stanislas, et son discours sur le sacre de Louis XVI, deux fois interrompu, malgré l'usage, par des applaudissements, lui avaient valu d'entrer à l'Académie française (1776) en remplacement de l'abbé de Voisenon. En 1787, il fit partie de l'Assemblée des notables, et, le 6 avril 1789, fut élu député du clergé aux Etats-Généraux par la sénéchaussée d'Aix. Il se prononça pour la réunion des trois ordres, pour l'abolition des privilèges, pour le vote annuel de l'impôt, et demanda que l'emprunt projeté fût hypothéqué sur les biens du clergé, dont la propriété était inaliénable. Nommé président de l'Assemblée, le 29 novembre 1789, il parla pour le maintien des dîmes, offrit quatre cent millions au nom du clergé, soutint la prérogative royale du droit de paix et de guerre, combattit la prise de possession des biens d'église par l'Etat en garantie des assignats, proposa la réunion d'un concile général, et publia l'*Exposé des principes des évêques de l'Assemblée*. Lorsqu'un archevêque constitutionnel eût été nommé à Aix, M. de Boisgelin se retira en Angleterre, y fit paraître une traduction des psaumes en vers français, et soulagea autant qu'il put les misères de l'émigration, abandonnant lui-même aux curés pauvres la pension que lui faisait le gouvernement anglais. De retour en France à la signature du Concordat, il prononça à N-D. de Paris, le jour de Pâques, un discours sur le rétablissement du culte catholique, fut nommé archevêque de Tours (1804), puis cardinal, et candidat au Sénat conservateur, où il n'entra pas.

On doit au cardinal de Boisgelin un certain nombre de publications: *Mémoires pour le clergé de France* (1785), une traduction en vers des *Héroïdes d'Oride* (1786), le *Temple de Gnide* (imité de Montesquieu), *Considérations sur la paix publique* (1791), etc.

BOISJOLIN (JACQUES-FRANÇOIS-MARIE VIEILL DE), membre du Tribunal, né à Alençon (Orne), le 29 juillet 1760, mort à Autouil (Seine), le 27 mars 1841, était fils d'un publiciste qui fut emprisonné à la Bastille, en 1788, pour un *Essai sur les finances*, et qui mourut conseiller de préfecture à Alençon sous le Consulat. Lui-même se fit connaître, à dix-sept ans, par une comédie pastorale en 3 actes: *L'Amitié et l'Amour* (1778), qui n'était pas sans mérite, et par un certain nombre de poésies et d'écrits divers. La Révolution le détourna de ses occupations littéraires; du moins il ne les reprit qu'à d'assez longs intervalles. On ne trouve guère à citer de lui, durant cette période, qu'un *Chant funèbre en l'honneur des ministres français assassinés à Rastadt*, (1799), et un *Hymne à la souveraineté du peuple* (même année). Il remplissait alors les fonctions de chef de division au ministère des Relations extérieures; il les échangea bientôt pour un poste de consul à l'étranger. Lors du coup d'Etat de brumaire, il était de retour à Paris, et profes-

sait un cours d'histoire à l'École centrale du Panthéon. Il se montra dévoué aux intérêts politiques de Bonaparte, qui l'admit, le 4 nivôse an VIII, parmi les membres du Tribunat; il y siégea deux ans; puis il fut nommé sous-préfet et resta dans l'administration sous l'Empire, la Restauration et la monarchie de Juillet, jusqu'au 3 décembre 1839. Quand il fut mis à la retraite à cette date, il était, à Louviers, le doyen des sous-préfets de France. Il avait collaboré au *Mercure*, au *Journal de Paris*, à l'*Almanach des mœurs*, avait quelque temps dirigé, après Guinguène, la *Décade philosophique*, et avait chanté dans une ode, publiée en 1811, « l'affermissement de la 2^e dynastie par la naissance du roi de Rome. » — Son fils, Claude-Augustin Vieille de Boisjolin (1788-1832), fut lui aussi un publiciste d'un certain renom. Entre autres ouvrages, il a rédigé en grande partie, après la mort de Rabbe, la *Biographie portative des contemporains*.

BOISLANDRY (FRANÇOIS-LOUIS LEGRAND DE), député aux États-Généraux de 1789, né à Paris, le 6 mai 1759, mort à Champ-Guesnier (Seine-et-Marne), le 28 octobre 1834, était négociant à Versailles, quand il fut élu, le 3 mai 1789, député du tiers aux États-Généraux, par la prévôté et vicomté de Paris. Membre du comité ecclésiastique et du comité de la constitution, il présenta, le 6 juillet 1790, un rapport sur l'obligation de la résidence pour les évêques, s'opposa à une nouvelle création d'assignats proposée par Mirabeau, et exposa l'idée d'étendre la dette publique par l'émission de délégations garanties par la nation et rapportant cinq pour cent d'intérêt. En février 1791, il s'éleva contre l'établissement des octrois, et fit hâter la discussion du projet d'impôt des patentes; il ne fit point partie d'autres législatures. On lui doit quelques publications sur les finances: *Fautes impartiales sur l'établissement des assemblées provinciales, sur l'impôt territorial et sur les traites* (1787), *Considérations sur le discrédit des assignats* (1791), *Des Impôts et des Charges du peuple en France* (1824), etc.

BOISLANDRY (PAUL-THÉOPHILE LEGRAND DE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né le 8 septembre 1751, mort à une date inconnue, était négociant à Laigle, et juge au tribunal de commerce. Il devint maire de cette ville, puis, le 15 mai 1815, fut élu par le collège de département de l'Orne, avec 54 voix sur 93 votants, représentant à la Chambre des Cent-Jours, où il siégea sans prendre jamais la parole.

BOISROND (LOUIS-FRANÇOIS, dit BOISROND jeune), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Saint-Joseph d'Orbek (Saint-Domingue), le 16 décembre 1753, mort à Paris, le 11 avril 1800, fut élu, le 22 vendémiaire an IV, député de la colonie de Saint-Domingue au Conseil des Cinq-Cents. Il y prit assez souvent la parole, combattit, le 19 germinal an VI, une nouvelle résolution présentée par Chollet sur les élections de Saint-Domingue en remplacement de celle que les Anciens venaient de rejeter, et fit accorder, le 16 vendémiaire an VII, une pension de 2,400 francs à la veuve du contre-amiral Vanstabel, de Dunkerque, qui se distingua aux États-Unis et en Hollande, et mourut en 1797. Il est vrai que cette pension, d'abord réduite de moitié, fut à la fin supprimée par le Conseil des Anciens sur la motion de Marbot (de la Corrèze). Marbot reçut à ce

sujet, de Boisronid jeune, une lettre des plus vives, datée du 2 témaire an VII, et où il était dit :

« J'ai lu votre rapport du 18 brumaire, qui nous a été distribué hier au Conseil des Cinq-Cents. L'analyse de ce rapport se fera dans une réponse que je ferai imprimer et distribuer aux deux Conseils. D'un côté, je vois qu'à la tribune nationale vous traitez dans la boue les mains d'un défenseur de la patrie, que ni vous, ni le ministre de la marine, dont vous vous étavez, n'osez prétendre surpasser en patriotisme et en vertu. De l'autre, je vois que sans respect, sans égards pour les devoirs qui commandent le caractère qui nous est commun, vous vous permettez, du haut de la tribune nationale, de médiser, à la face de la République, comme un médiocre fatiguant, dont il faut repousser les prétentions avec éclat. » Boisronid en appelle à l'opinion publique qui jugera, dit-il, la mémoire de feu Vanstabel, et réduira à leur juste valeur les fausses imputations lancées contre le rapporteur du projet de résolution relatif à sa veuve.

Boisronid parut encore à la tribune pour demander (8 floréal an VII) l'admission des trois députés nommés par la colonie de Saint-Domingue en l'an VI, et pour faire valider (25 floréal) les opérations de l'assemblée électorale de la Corrèze.

BOISROT DE LA COUR (JACQUES, BARON), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Montluçon (Allier), le 22 février 1758, mort à une date inconnue, remplit successivement plusieurs fonctions administratives et judiciaires dans le département de l'Allier. Avant son élection comme député, il avait été (19 novembre 1790) juge au tribunal de district de Montluçon; il devint, par la suite, procureur de la commune de Montluçon, maire de Zeuzat, administrateur du district de Gannat, etc. Le 30 août 1791, son département l'envoya siéger à la Législative, par 151 voix sur 250 votants. Il y fit partie de la majorité, sans que le *Moniteur* ait jamais noté son nom parmi les orateurs de l'Assemblée.

On retrouve Boisrot de la Cour membre de l'administration centrale de l'Allier, le 12 fructidor an V, puis président de cette administration, et juge au tribunal civil de Gannat. Le gouvernement de la Restauration le fit maire de Saint-Didier, et lieutenant de louveterie. Boisrot de la Cour est l'auteur d'un *Traité sur l'art de chasser avec le chien courant*, « ouvrage qui contient la manière de former, de conserver et de diriger une meute, ainsi que les principes et la théorie de l'art du veneur, et où l'on traite en détail les chasses du lièvre, du chevreuil, du renard, du loup et du sanglier. » (Clermont, 1808).

BOISSE (ADOLPHE-ANDRÉ-MARIE), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, et sénateur de 1876 à 1885, né à Rodez (Aveyron) le 16 septembre 1810, était ingénieur civil, directeur des mines de Carnaux et du chemin de fer de Carnaux à Albi, et présidait, d'autre part, la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, quand il fut élu par les conservateurs de ce département, le 8 février 1871, représentant à l'Assemblée nationale: il avait réuni 59,841 voix sur 67,273 votants et 118,224 inscrits. M. Boisse siégea obscurément sur les bancs du centre droit, fut un des signataires de l'adresse (mai 1873) envoyée au pape par un certain nombre de députés en l'honneur du

« grand et courageux *Syllabus* » et vota : 1^{er} mars 1871, *pour* la paix; 16 mai, *pour* les prières publiques; 10 juin, *pour* l'abrogation des lois d'exil; 30 août, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée; 3 février 1872, *contre* le retour de l'Assemblée à Paris; 24 mai 1873, *pour* la démission de Thiers; 24 juin, *pour* l'arrêté contre les enterrements civils; 19-20 novembre, *pour* le septennat; 4 décembre, *pour* le maintien de l'état de siège; 20 janvier 1874, *pour* la loi des maires; 16 mai, *pour* le ministère de Broglie; 30 janvier 1875, *contre* l'amendement Wallon; 25 février, *contre* l'ensemble des lois constitutionnelles.

Après la session, M. A. Boisse se présenta aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, dans l'Aveyron, et fut élu par 210 voix sur 286 votants. Au Sénat, comme à l'Assemblée nationale, il prit place à droite et se contenta, sans paraître à la tribune, de voter régulièrement avec les conservateurs monarchistes. Il appuya, en juin 1877, la dissolution de la Chambre réclamée par le gouvernement du Seize-Mai. Plus tard, il se prononça *contre* l'article 7 et les lois présentées par M. Jules Ferry sur l'enseignement (1880), *contre* la loi sur le serment judiciaire (1882), *contre* la loi tendant à l'expulsion des princes, *contre* le divorce, etc. M. Boisse ne se représenta pas au renouvellement de 1885.

BOISSE DE LA THÉNAUDIÈRE (BARTHÉLEMY, CHEVALIER), député à l'Assemblée constituante de 1789, né en 1747, mort le 22 février 1829, n'avait pas d'antécédents connus lors de son élection, le 28 mars 1789, comme député de la noblesse aux Etats-Généraux, par la ville et seigneurie de Lyon. Il y siégea à droite, et devint plus tard juge de paix, puis conseiller général.

BOISSEAU (JEAN-ANTOINE), député à l'Assemblée législative de 1791, né en 1748, mort à Roissy (Seine-et-Oise), le 12 octobre 1843, était cultivateur à Roissy. Le département de Seine-et-Oise le nomma, le 4 septembre 1791, député à l'Assemblée législative, par 294 voix sur 431 votants. Il fit partie de la majorité et se retira à Boissy, où il mourut à un âge très avancé.

BOISSEL (JEAN-MARIE-HERCULE), député de 1841 à 1848, représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Vincennes (Seine), le 8 janvier 1795, mort à Paris, le 12 février 1861, était pharmacien à Paris, et devint, sous le gouvernement de Juillet, adjoint au maire du XII^e arrondissement (composé alors des quartiers Saint-Jacques, de l'Observatoire, du Jardin-du-Roi et Saint-Marcel). Chevalier de la Légion d'honneur, M. Boissel brigua, le 21 septembre 1841, les suffrages de ses administrés, et fut élu en remplacement de M. Cochon, décédé. Libéral, il siégea à la gauche dynastique, fut réélu le 9 juillet 1842, par 497 voix (620 votants, 764 inscrits) contre M. Chevreuil, 106 voix, et le 1^{er} août 1846, par 495 voix (587 votants, 753 inscrits), contre M. Hallays (79 voix), et s'associa à la plupart des actes et des votes de l'opposition constitutionnelle. C'est ainsi qu'il se prononça, en 1845, avec la majorité de ses collègues de la Seine, contre l'indemnité Pritchard, et qu'il signa, en Février 1848, la proposition de mise en accusation du ministère Guizot. Il ne prit d'ailleurs qu'une part modeste aux discussions de la tribune, et se contenta de présenter quelques observations au sujet de la bibliothèque Sainte-Genève,

placée dans son quartier, de l'impôt des portes et fenêtres, de l'embarcadère du chemin de fer de Lyon et de la vente des substances vénéziennes.

Le 4 juin 1848, M. Boissel, par suite d'une élection partielle motivée par les options ou les démissions de plusieurs membres, entra à l'Assemblée constituante, comme représentant du peuple de la Seine, avec 77,247 voix (248,392 votants, 414,317 inscrits). Il fit partie de la majorité et vota avec la droite : 28 juillet, *pour* le décret sur les clubs; 9 août, *pour* le rétablissement du cautionnement; 26 août, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière; 1^{er} septembre, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps; 18 septembre, *contre* l'abolition de la peine de mort; 7 octobre, *contre* l'amendement Grévy; 2 novembre, *contre* le droit au travail; 25 novembre, *pour* l'ordre du jour : « Le général Cavaignac a bien mérité de la patrie »; 12 janvier 1849, *pour* la proposition Râteau; 16 avril, *pour* les crédits de l'expédition de Rome; 2 mai, *contre* l'amnistie des transportés; 11 mai, *contre* la demande de mise en accusation du président et de ses ministres. Il s'était rapproché de la gauche pour voter (28 décembre 1848) la réduction de l'impôt du sel.

Non réélu à l'Assemblée législative, bien que souvent désigné comme candidat par « l'Union électorale », il se rallia tout à fait à la politique de l'Élysée, et devint, après le coup d'État, membre de la commission municipale et départementale de la Seine et de la ville de Paris.

BOISSEL DE MONVILLE (THOMAS-CHARLES-GASTON, BARON), pair de France, né à Paris, le 1^{er} août 1763, mort à Paris, le 7 avril 1832, était originaire de Normandie. Il fut reçu conseiller au Parlement de Paris en 1785, et prit part aux délibérations de ce corps jusqu'à sa dissolution. Il adopta avec modération les idées nouvelles, dut, pendant le régime révolutionnaire, se dérober aux poursuites dont il était menacé, et chercha un emploi comme ingénieur, sous le simple nom de *Boissel*. Il en profita pour étudier sérieusement la mécanique, exécuta plusieurs machines utiles, entre autres une faux à couper le blé, et perfectionna les moulins à vent. Sous le Consulat, il se rendit à Rouen avec sa famille, s'engagea, peu de temps après, dans la légion de la garde nationale de la Seine-Inférieure mobilisée pour la défense des côtes, fut nommé major et reçut, en 1810, le titre de baron de l'Empire avec la croix de la Légion d'honneur. Au retour des Bourbons, l'attitude qu'il prit à l'égard du gouvernement royal ne fut rien moins qu'hostile : elle lui valut la dignité de pair de France, le 17 août 1815. Boissel de Monville était déjà conseiller général de la Seine-Inférieure. A la Chambre haute, il siégea parmi les royalistes modérés; il vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney. En 1819, il contribua à fonder la Société des prisons, dont l'objet était l'amendement et le relèvement moral des détenus. Il resta pair de France après la révolution de Juillet, s'étant rallié sans effort à la monarchie nouvelle; il se prononça, vers la fin de sa vie, *contre* l'hérédité de la pairie. — On a de Boissel de Monville plusieurs ouvrages techniques assez remarquables, parmi lesquels : le récit d'un « *Voyage pittoresque* » exécuté par lui en 1794 depuis le fort de l'Ecluse jusqu'à Seyssel, sur une partie du Rhône réputée non navigable, afin de « tirer pour la marine des mâtures que peuvent fournir les mélèzes »;

une *Description des atomes; la Législation des cours d'eau, etc.*, et quelques pièces de théâtre.

BOISSET (JOSEPH-ANTOINE), membre de la Convention et député au Conseil des Anciens, né à Montélimart (Drôme), le 7 octobre 1748, mort à Lyon (Rhône), le 15 septembre 1813, était administrateur de Montélimart dès les débuts de la Révolution; l'enthousiasme avec lequel il adhéra aux idées nouvelles le fit élire, le 8 septembre 1792, membre de la Convention par le département de la Drôme, avec 305 voix sur 469 votants. Il prit place à la Montagne, vota la mort de Louis XVI, en refusant l'appel au peuple et le sursis, et, peu après, fut envoyé en mission dans le Midi. A Marseille, il cassa le tribunal populaire soupçonné d'être girondin; à la Convention, il fut chargé (août 1793) d'organiser la première levée en masse, et hâta, autant qu'il put, le jugement des Girondins, de la reine Marie-Antoinette et de Brissot. En mission dans l'Hérault et le Gard, en 1794, il se montra modéré, fit arrêter quelques terroristes, destitua Coublis, maire de Nîmes, surnommé le *Marat du Midi*, et fut accusé aux Jacobins, par la Société populaire de Nîmes, d'avoir opprimé les patriotes; il demanda une enquête (lettre du 22 septembre 1794), qui le disculpa, et fut envoyé de là en Saône-et-Loire.

A son retour à Paris, il proposa aux Jacobins (6 thermidor an II) une loi contre les abus de la presse, fut envoyé de nouveau dans l'Ain où il délivra quelques nobles, mais « donna la chasse », par compensation aux prêtres réfractaires. A Lyon, où il se trouvait en pluviôse an III, il encouragea les vengeances contre les terroristes et fut rappelé à Paris, où il attaqua l'influence des royalistes et des sections. Il fut du nombre des conventionnels qui passèrent au Conseil des Anciens le 23 vendémiaire an IV, et se déclara contre les Clichieus au 18 fructidor. Au renouvellement du 28 germinal an VI, il fut élu député de la Drôme au Conseil des Anciens à l'unanimité des voix, et devint secrétaire de cette assemblée. Le coup d'Etat du 18 brumaire l'éloigna de la vie politique. Le 21 fructidor an IX, il fut nommé inspecteur des poids et mesures à Montélimart, et, le 14 avril 1813, cinq mois avant sa mort, conseiller de préfecture à Lyon.

BOISSIÉ (PIERRE), représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-1849, né à Cours (Lot-et-Garonne), le 26 mai 1806, propriétaire dans ce département et maire de Lagnac, professa, pendant le règne de Louis-Philippe, des opinions libérales qui le firent porter le 23 avril 1848, candidat à l'Assemblée constituante dans le Lot-et-Garonne; il fut élu, le 8^e sur 9, avec 40,027 voix (88,755 votants, 94,809 inscrits.) Il était conseiller général et s'était déclaré républicain. Il siégea cependant à la droite de l'Assemblée, et vota avec elle: le 9 août, pour le rétablissement du cautionnement; le 18 septembre, contre l'abolition de la peine de mort; le 25 septembre, contre l'impôt progressif; le 7 octobre, contre l'amendement Grévy; le 2 novembre, contre le droit au travail; le 28 décembre, contre la réduction de l'impôt du sel; le 12 janvier 1849, pour la proposition Râteau; le 16 avril, pour les crédits de l'expédition de Rome; le 26 mai, contre la mise en liberté des transportés. M. Boissié fut porté *absent* dans plusieurs scrutins, entre autres sur l'ordre du jour (25 novembre 1848) en l'honneur du général Cavaignac.

Il faisait partie du comité de l'intérieur. La politique du prince L.-N. Bonaparte eut d'abord son appui, et il continua même de la soutenir de ses votes au début de la session de l'Assemblée législative, où son département le réélut, le 6^e sur 7, par 47,757 voix (90,297 votants, 107,493 inscrits.) Membre de la majorité de droite, favorable à toutes les mesures proposées au nom du président par ses ministres, il se sépara de l'Élysée après la retraite d'Odilon Barrot, et se montra, en décembre 1851, l'adversaire, d'ailleurs timide, du coup d'Etat. Il ne fit pas partie d'autres législatures.

BOISSIER (PIERRE-BRUNO), membre de la Convention nationale, et député au Conseil des Cinq-Cents, dates de naissance et de mort inconnues, fut nommé, le 10 septembre 1792, député suppléant à la Convention nationale par le département du Finistère avec 223 voix sur 383 inscrits. Admis à siéger seulement le 7 août 1793, il ne monta qu'une fois à la tribune, en 1794, pour faire décréter l'établissement des écoles de navigation et de canonage, et fixer le soldé des marins. Il passa ensuite au Conseil des Cinq-Cents (4 brumaire an IV) en qualité d'ancien conventionnel; il y présenta un nouveau rapport sur l'organisation maritime, fit décréter, en 1797, l'envoi au Directoire d'un message relatif à la situation des îles de France et de la Réunion, et provoqua plus tard la création d'une direction des travaux hydrauliques dans les ports. Sorti du Conseil en 1798, il devint commissaire de la marine. D'après le *Dictionnaire encyclopédique* de Ph. Le Bas, il aurait plus tard, pendant les Cent-Jours, présidé le collège électoral de Nîmes.

BOISSIÈRE (FRANÇOIS-ANTOINE DELA), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Perpignan (Pyrénées-Orientales), le 25 septembre 1734, mort à Perpignan, le 9 août 1809, était chanoine et vicaire général dans cette ville, et fut élu, le 21 avril 1789, député du clergé aux États Généraux par la viguerie de Perpignan; il siégea à droite et refusa de prêter le serment à la constitution civile du clergé.

BOISSIÈRE (ANTOINE-LOUIS), député de 1834 à 1837, né à Paris, le 25 août 1790, mort à Paris, le 16 février 1851, ancien officier du génie, s'était retiré à Grisy-Suines (Seine-et-Marne), lorsque le collège électoral de Melun l'élut député le 21 juin 1834, par 264 voix, contre 121 à M. Chamblain, sur 432 votants et 568 inscrits.

Il siégea dans les rangs de la majorité conservatrice, vota les lois de septembre, et ne fut pas réélu en 1837.

BOISSIEU (PIERRE-JOSEPH-DIDIER), membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Saint-Marcellin (Isère), le 15 mars 1757, mort à Saint-Marcellin le 23 novembre 1812, était homme de loi à Saint-Marcellin au moment de la Révolution, et devint administrateur du département de l'Isère, puis fut élu député suppléant à l'Assemblée législative de 1791, où il ne fut pas appelé à siéger. Le 10 septembre 1792, le département de l'Isère l'élut membre de la Convention par 265 voix sur 490 votants. Dans le procès de Louis XVI, il répondit, au 3^e appel nominal: « Comme je pense que nous n'avons pas le mandat de juger, je ne me regarde pas comme applicateur des lois pénales. Je vote pour la réclusion et le bannissement. » Il se tint à l'écart des discussions de l'Assemblée jusqu'au 9 thermidor; mais, après la chute

de Robespierre, il protesta contre le culte dont Marat était l'objet, appuya une pétition qui demandait la suppression du calendrier républicain, et fit rejeter, pour les émigrés qui réclamaient leur radiation, la nécessité de se constituer préalablement prisonnier.

Lui député de l'Isère au Conseil des Cinq-Cents le 25 vendémiaire an IV, par 244 voix sur 361 votants, il combattit aussi la proposition d'armer des citoyens qui étaient venus spontanément au secours de la Convention le 13 vendémiaire : il donna sa démission quelques jours après, et abandonna la vie politique; il fut seulement, en 1811, conseiller d'arrondissement dans l'Isère.

BOISSON (JOSEPH), membre de la Convention, et député au Conseil des Cinq-Cents, dates de naissance et de mort inconnues, se fit peu remarquer dans les deux assemblées dont il fit successivement partie : on sait seulement qu'étant commerçant au Cap, il fut, le 24 septembre 1793, élu membre de la Convention par la colonie de Saint-Domingue, et qu'il entra, ensuite, le 4 brumaire an IV, au Conseil des Cinq-Cents comme ancien conventionnel, pour y représenter la même colonie.

BOISSONNET (ANDRÉ-DENIS-ALFRED), sénateur de 1876 à 1879, né à Sezanne (Marne), le 19 décembre 1812, est le fils d'un général du génie du premier Empire et frère d'un général d'artillerie, le baron Boissonnet. Sorti lui-même de l'École polytechnique, dans cette arme, en 1834, avec le grade de sous-lieutenant, il passa successivement lieutenant en 1835, capitaine en 1840, chef d'escadron en 1855, lieutenant-colonel en 1860, colonel en 1864, et général de brigade le 27 octobre 1870. Ses campagnes en Algérie, à Rome, en Crimée, lui valurent la croix du commandeur de la Légion d'honneur (6 mars 1867). Il venait d'être mis à la tête de l'École polytechnique, quand éclata la guerre franco-allemande; il prit part, comme chef d'état-major général du génie, aux divers combats livrés sous Metz, et fut fait prisonnier dans cette ville après la capitulation. De retour en France, il s'occupa assez activement de politique conservatrice. Déjà membre et président du conseil général de la Marne, il tenta d'abord de se faire élire représentant de ce département à l'Assemblée nationale lors d'une élection partielle qui eut lieu en 1873 : il échoua contre le candidat républicain, M. Alph. Picart. Aux élections du 30 janvier 1876, le suffrage des électeurs sénatoriaux de la Marne lui fut plus favorable : il l'emporta avec 391 voix sur 752 votants, s'inscrivit au centre droit et vota d'abord avec la majorité monarchiste du Sénat, notamment en juin 1877, pour la dissolution de la Chambre des députés, réclamée par le gouvernement du 16 mai. Mais, en mars 1878, M. Boissonnet fut précisément de ceux qui contribuèrent à déplacer cette majorité de droite à gauche, en se ralliant à la politique « constitutionnelle » du ministre Dufaure (M. Boissonnet appartenait alors au petit groupe des sénateurs dits *constitutionnels*). Non réélu, le 5 janvier 1879, — il n'eut alors que 237 voix, tandis que le moins favorisé des candidats républicains, M. L. Blond, en obtenait 483, — il fut mis à la retraite, comme général de brigade, au mois de juin de la même année. Grand officier de la Légion d'honneur du 18 décembre 1874.

BOISSONNET (FRANÇOIS), député à l'As-

semblée constituante de 1789, né à Saint-Paul (Gironde), en 1752, mort à une date inconnue, était notaire à Saint-Paul quand il fut élu, le 9 avril 1789, député du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée de Bordeaux. Il siégea à gauche, et se fit, dans la séance du 17 février 1791, l'interprète de la municipalité de Blaye qui l'avait chargé de mettre sous les yeux de l'Assemblée le procès-verbal de la prestation de serment faite par « M. Sizard, curé de cette ville, et M. Lavergne, ci-devant chanoine, actuellement aumônier de l'hôpital ». Le *Moniteur* du 5 septembre 1791 cite encore Boissonnot parmi les soixante députés choisis par le président de l'Assemblée, qui furent chargés de porter à Louis XVI l'acte constitutionnel.

BOISSY (HILAIRE-ÉTIENNE-OCTAVE ROUILLE, MARQUIS DE), fils du marquis de Boissy du Coudray (l. p. *boisi*), pair de France et sénateur du second Empire, né à Paris, le 5 mai 1798, mort à Louveciennes (Seine-et-Oise), le 26 septembre 1866, était par sa mère neveu du marquis d'Aligre, aussi pair de France. Conseiller général du Cher, où il possédait de vastes propriétés, il fut appelé, le 7 novembre 1839, par ordonnance royale, à la Chambre des pairs. Il ne tarda pas à s'y faire remarquer, dit un biographe, « par un genre oratoire en opposition constante avec les convenances parlementaires établies dans la haute Chambre. » Ses opinions politiques, assez difficiles à préciser, le tenaient, pour ainsi dire, en dehors de tous les partis, et son caractère, aussi original qu'indépendant, le portait à combattre une proposition avec d'autant plus d'acharnement qu'il savait, d'avance, qu'elle réunirait la presque unanimité des suffrages. Il débuta au palais du Luxembourg en s'opposant avec une grande vivacité à un projet de loi tendant à accorder, à titre de récompense nationale, une pension à la veuve du colonel Combes.

— « La Chambre, dit-il, n'interprétera point avec sévérité ma persistance. Elle sera juste : elle y verra la religion du devoir devant lequel aucun de nous ne recule : toujours émettre son opinion quand il juge utile qu'elle soit connue, la toujours soutenir quand il lui paraît important qu'elle triomphe, et cela alors même que, pour ses convenances personnelles et pour ses affections, il préférerait ne point élever la voix... »

M. de Boissy n'en souleva pas moins, contre lui, ce jour-là, de violentes exclamations. Vivement interrompu, depuis lors, chaque fois qu'il monta à la tribune, il ne se fit pas faute d'en user de même lorsque les orateurs du gouvernement prenaient la parole. Un jour qu'il demandait aux ministres pourquoi ils tenaient la garde nationale en suspicion, il répondit à la majorité et au président, le chancelier Pasquier :

— « Je ne conçois pas qu'on ne permette pas de dire ici ce qui se dit à une autre tribune. Nous pairs de France, montrons-nous donc un peu plus conservateurs de la dignité, des prérogatives de la pairie. Deux tribunes existent, égales en droit, quoiqu'avec des droits différents; n'abaïssons pas la nôtre, et disons donc ce qui est dans notre opinion et ce que nous croyons utile au pays. »

Il dit un jour à Guizot, qui justifiait sa politique par des raisons diplomatiques :

— « A mon sens, la vérité est le moyen d'arriver plus vite au but; la plus grande habileté, c'est la franchise. »

Adversaire des traités de 1831 et de 1834, et de

la fauceuse *est-ate cordiale*, dont s'applaudissait tant le gouvernement de Louis-Philippe, entre la France et l'Angleterre, il demanda la révision de la convention du droit de visite :

— « Ce n'est pas, dit-il, élever une prétention impudente qui puisse compromettre la paix. C'est, au contraire, écarter avec une sollicitude intelligente ce qui, certainement, la troublerait dans un avenir prochain. »

Il réclama aussi (1840) la suppression du gouvernement militaire en Algérie et son remplacement par un gouvernement civil :

« Il est plus dangereux qu'utile de réunir tous les pouvoirs sur un seul individu. D'ailleurs, rappelez-vous, messieurs, les paroles de la couronne, rappelez-vous les promesses qu'elle a faites au pays, que la domination française ne quittera plus la terre d'Afrique. Qu'a voulu dire la couronne? Qu'a-t-elle promis? Evidemment que l'Algérie était élevée au rang de province française. Or, si à ce titre elle est soumise à nos lois, à ce titre aussi elle a droit à être protégée par elles. Par conséquent, elle doit être protégée par l'autorité civile, tout à fait distincte de l'autorité militaire, qui n'y doit, comme en France, venir que la seconde... »

Plusieurs fois, il intervint dans les discussions sur les affaires étrangères, (pressant le gouvernement de prendre une attitude plus ferme à l'égard des puissances), et sur le budget, comme dans la séance du 18 juillet 1833 :

M. LE MARQUIS DE BOISSY. — Je ne répéterai pas ce que je disais tout à l'heure des soldats malades : je sais que l'on ne s'en occupe pas. (*Murmures*).

M. LE CHANCELIER. — On n'use pas de pareils procédés, M. le marquis de Boissy! On n'apostrophe pas de cette manière des personnes respectables (*Aux voix! aux voix!*)

M. LE MARQUIS DE BOISSY. — J'ai cité un fait; j'ai dit qu'il est scandaleux que la Chambre des pairs, un des trois pouvoirs de l'Etat, n'ait pas pu discuter contradictoirement le budget; voilà un scandale qui portera ses fruits... (*Murmures*).

M. LE CHANCELIER. — Monsieur de Boissy, je dois saisir cette occasion pour vous avvertir que vous n'êtes pas la Chambre des pairs tout entière, et que vous ne pouvez pas, par conséquent, parce qu'on ne vous a pas répondu, dire que la Chambre des pairs n'a pas reçu de réponse...

M. LE MARQUIS DE BOISSY. — Je maintiens ce que j'ai dit à la Chambre, qu'il y a eu discussion, mais non pas discussion contradictoire. Je répète qu'il était de la dignité de la Chambre de demander une réponse adressée non pas à moi (je ne mets tout à fait en dehors, plus tard je me mettrai en avant), mais à la Chambre, sur le fait honteux que j'ai cité, à savoir que nos soldats sont trainés dans des charrettes, sur de la paille fraîche, comme des animaux.

M. LE CHANCELIER. — Monsieur de Boissy, vous n'avez pas le droit de calomnier le gouvernement à ce point de dire que des soldats français sont traités comme des animaux. S'il y avait un seul endroit où cela eût lieu, la France entière se soulèverait contre une pareille indignité, etc. »

Le franc parler du marquis de Boissy avait le don d'exaspérer ses collègues, tandis que la presse et le public s'amusaient fort de ses saillies.

« Voyez plutôt, écrit un biographe. Il n'y a qu'un seul instant, la Chambre languissait, les ministres roulaient sur leurs portefeuilles, les journalistes bâillaient sur leurs notes, quand tout à coup ce mot a retenti : *Je demande la parole*. Aussitôt la Chambre se réveille comme on suseant, les ministres en font autant, et regardent avec inquiétude M. de Boissy qui s'élance à la tribune; les journalistes se préparent à écouter de toutes leurs oreilles : on se croirait au théâtre, au dénouement d'un drame qui a mal commencé, mais qui offre une péripétie intéressante. Cependant M. le baron Pasquier dispute la parole au noble pair; mais celui-ci défend son droit contre les arguties du président... »

A la mort de son père (1840), M. de Boissy devenu marquis et héritier de sa fortune, avait créé le journal le *Législateur*, qui n'eut qu'une existence éphémère. Comme il s'était fait, en dénonçant à la tribune tous les « scandales du jour », une sorte de popularité, il fut invité à l'approche de la révolution de février 1848, au banquet réformiste du XII^e arrondissement, et accepta l'invitation. Il posa, sans succès, sa candidature aux élections de la Constituante (avril 1848), donna une nouvelle preuve d'originalité en épousant (1851) la comtesse Guiccioli, que sa liaison avec lord Byron avait rendue célèbre, et fut appelé, après le rétablissement de l'Empire, le 4 mars 1853, au Sénat par Napoléon III. A demi rallié au gouvernement impérial, il se signala encore par de bruyantes interruptions et par quelques discours, notamment sur la question du pouvoir temporel du pape (1863), qui ne laissèrent pas d'être assez désagréables au pouvoir. Ces discours, parfois incohérents, entremêlés souvent de mots spirituels, contenaient toujours des protestations de dévouement envers l'empereur, qui, par les critiques qui les accompagnaient, prenaient, peut-être en dépit de leur auteur, des airs de cruelles railleries. Il parut pour la dernière fois à la tribune du Sénat en 1866, l'année même de sa mort, dans la discussion de l'adresse :

— « Existe-t-il au monde, fit-il, quelqu'un qui soit complètement satisfait de la situation? »

Des voix nombreuses, dit le *Moniteur officiel*, répondirent :

— « Oui, sans doute, nous sommes tous très contents. »

— « Je ne le crois pas », répliqua le marquis de Boissy.

Chevalier de la Légion d'honneur, dès 1828, il avait été promu officier de cet ordre en 1856.

BOISSY DU COUDRAY (HILAIRE ROUILLE MARQUIS DE), pair de France, né à Paris, le 23 février 1765, mort à Plessis-aux-Bois (Seine-et-Marne), le 28 juin 1840, appartenait à une famille originaire de Bretagne et qui remonte à Jacques Rouillé, conseiller du roi et receveur des finances à Rouen, mort en 1646. Le père du marquis de Boissy du Coudray s'était distingué dans les guerres de la succession d'Autriche et avait été fait maréchal de camp. Lui-même servit comme officier dans le régiment de Languedoc. Il fut appelé à la pairie le 17 août 1815, à cause du dévouement qu'il avait montré à la cause royaliste pendant les Cent-Jours, et aussi en raison de la grande fortune qu'il tenait en partie de son alliance avec la sœur du marquis d'Aligre. Dans le procès du maréchal Ney, il vota la mort et siégea à la Chambre des pairs après 1830, ayant prêté serment, au gouvernement de Juillet. Quelques

mois avant sa mort, son fils, alors comte, et depuis marquis de Boissy (E. p. haut) avait été appelé lui-même à la Chambre haute.

BOISSY D'ANGLAS FRANÇOIS-ANTOINE, COMTE, député aux États-Généraux de 1789, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, membre du Tribunal, membre du Sénat conservateur et pair de France, né à Saint-Jean-Chambre (Ardèche), le 8 décembre 1756, mort à Paris, le 20 octobre 1826, d'une famille protestante, avait été reçu avocat au Parlement de Paris avant la Révolution, avait acheté la charge de maître d'hôtel de Monsieur (depuis Louis XVIII), mais s'était exclusivement occupé de littérature, et était membre de plusieurs Académies de province, et correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris. Ses œuvres littéraires, dans lesquelles il défendait les principes de la Révolution, le firent élire, le 25 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée d'Annonay. Il y vota avec la majorité, aborda rarement la tribune, demanda des mesures sévères contre le camp de Jalès devenu pour le Midi un foyer de guerre civile, dénonça un mandement réactionnaire de l'archevêque de Vienne, et prit la défense des hommes de couleur. Un libelle, publié à cette occasion, ayant porté son nom sur la liste des députés qui ont voté pour l'Angleterre contre la France, il protesta (mai 1791) contre cette assertion, en ajoutant que les députés qui avaient voté autrement « étaient de ceux qu'on appelle du côté droit, et dont les opinions ne passent pas pour excessivement populaires ».

Après la session, il fut nommé procureur-syndic de l'Ardèche et déclara, dans sa lettre d'acceptation (27 décembre 1791), qu'« il était attaché à la Constitution, et la regardait comme le plus bel ouvrage que des hommes aient pu créer. » Il montra dans ce poste, alors difficile, autant de justice que de fermeté, notamment lorsqu'il défendit en personne et sauva les prêtres enfermés dans la prison d'Annonay et qu'une bande armée voulait massacrer. C'est sur son initiative que le Directoire de l'Ardèche réclama à l'Assemblée législative un arrêté sur les formes nouvelles des actes d'état civil.

Le 4 septembre 1792, le département de l'Ardèche l'élut à la Convention par 288 voix sur 387 votants; il fut envoyé en mission à Lyon, avec Vitet et Legendre, pour y rétablir l'ordre, puis, chargé de veiller à l'approvisionnement de l'armée des Alpes, il revint à la Convention pour le jugement de Louis XVI. Il vota pour l'appel au peuple, pour le sursis, et répondit au 3^e appel nominal : « Il s'agit moins pour moi d'infliger un juste châtement, de punir des attentats nombreux, que de procurer la paix intérieure. Je rejette donc l'opinion de ceux qui veulent faire mourir Louis; je vote pour que Louis soit retenu dans un lieu sûr, jusqu'à ce que la paix et la reconnaissance de la République par toutes les puissances permettent d'ordonner son bannissement hors du territoire. » Après ce vote, il se tint à l'écart jusqu'au 9 thermidor, vota pourtant avec les Girondins, et, après le 31 mai 1793, protesta, dans une lettre adressée au vice-président de l'Administration centrale de l'Ardèche, contre la tyrannie de la Montagne. Cette pièce fut souvent dénoncée au comité de sûreté générale, mais Voulland, qui était lié avec Boissy d'Anglas, parvint toujours à l'écartier. Après le 9 thermidor, Boissy d'Anglas fut nommé secrétaire de la Convention, octobre 1794, membre du comité de

Salut public (5 décembre suivant), avec mission de veiller à l'approvisionnement de la capitale; à ce poste, il gagna, dans les pamphlets du jour, le surnom de *Boissy-Famine*, et s'éleva contre les menaces apportées par les sections à la barre de la Convention; il était à la tribune, le 1^{er} avril 1795, présentant un rapport sur les subsistances, quand la salle fut envahie par une foule criant : *Du pain et la Constitution de 1793*. Boissy d'Anglas ne quitta pas la tribune, et quand la foule prise de peur se retira, au bruit de la générale et au son du tocsin, il acheva froidement la lecture de son rapport.

Le 1^{er} prairial, les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau soulevés venaient d'envalir l'Assemblée. Vernet, puis André Dumont avaient tour à tour abandonné le fauteuil de la présidence, inquisiteurs devant l'émeute; Boissy d'Anglas l'occupa à son tour, et resta impassible devant les menaces armées d'hommes et de femmes ivres de colère et de vin; le député Kevelgan est frappé de coups de sabre; Feraud est égorgé, et sa tête est présentée au bout d'une pique à Boissy d'Anglas, qui la salue avec respect. Cette scène horrible ne cessa qu'à la nuit, à l'arrivée de la garde-nationale. Le lendemain lorsque Boissy d'Anglas parut à la tribune, il fut salué d'unanimes applaudissements, et Louvet lui fit voter un hommage public de reconnaissance.

Il fut nommé membre du comité de constitution, déposa, le 13 juin 1795, un rapport relatif à la conservation des places fortes de la Hollande, et aux colonies, prononça (27 août), sur la situation de l'Europe, un important discours, où il demandait d'adoucir la sévérité des lois révolutionnaires, et dont la Convention ordonna la traduction en plusieurs langues; il réclama la présentation, par le comité de l'instruction publique, d'une liste des Français qui méritaient une statue, et fut le rapporteur du projet de Constitution de l'an III (13 juin 1795), que les Jacobins appelèrent la *Constitution babélibobu*, par allusion au léger hégayement du rapporteur. Quelque peu compromis dans le mouvement des sections au 13 vendémiaire, ainsi que par la correspondance saisie sur un intrigant royaliste nommé Lemaire, il n'en fut pas moins élu au Conseil des Cinq-Cents, le 22 vendémiaire an IV, par 72 départements; il opta pour l'Ardèche, qui lui avait donné 191 voix sur 218 votants. Secrétaire de cette Assemblée, il appuya la demande de mise en liberté présentée par les femmes de Collot-d'Herbois et de Billaud-Vareannes, parla en faveur de la liberté illimitée de la presse, fut élu président de l'Assemblée (19 juillet 1796), s'opposa à l'amnistie réclamée pour les faits révolutionnaires, vota contre la loi qui excluait les parents d'émigrés des fonctions publiques, et accusa le Directoire de protéger le vice. Il avait été réélu, par le département de la Seine, au Conseil des Cinq-Cents, le 22 germinal an V, avec 525 voix. Affilié au parti cléricien, il fut proscrit au 18 fructidor, mais il réussit à se cacher, puis vint, deux ans après, se constituer prisonnier à l'île d'Oléron, au moment où le coup d'Etat de brumaire allait lui rendre sa liberté. Le 4 germinal an IX, il fut nommé membre du Tribunal, puis membre du Sénat conservateur le 28 pluviôse an XII, de la Légion d'honneur le 4 frimaire an XII, et commandeur du même ordre, le 25 prairial suivant, créé comte de l'Empire le 26 avril 1808, et grand officier de la Légion d'honneur le 30 juin 1811. En 1814, Napoléon l'envoya comme commissaire extraordinaire

dans la 12^e division militaire (La Rochelle), où il sut organiser la résistance et maintenir la paix intérieure. C'est de là qu'il envoya son acte d'adhésion à la déchéance de Napoléon prononcée par le Sénat. Louis XVIII le nomma pair de France (4 juin 1814). L'empereur, de retour de l'île d'Elbe, le chargea pourtant de mettre le Midi en état de défense, et le créa pair des Cent-Jours (2 juin 1815). Après Waterloo, Boissy d'Anglas vota contre l'avènement de Napoléon II, fut éliminé de la Chambre des pairs au retour de Gand (24 juillet 1815), puis réintégré par une ordonnance royale du 17 août suivant, et compris dans la réorganisation de l'Institut (21 mars 1816). Son nom ne figure pas dans le scrutin du jugement du maréchal Ney. A la Chambre haute, il se montra le défenseur des libertés publiques, réclama (1818) l'application du jury aux procès de presse, combattit la modification de la loi électorale, et contribua à faire rappeler d'exil plusieurs conventionnels atteints par la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides. — Boissy d'Anglas a publié un grand nombre d'ouvrages politiques et littéraires, entre autres : *Essai sur les fêtes nationales* (1794); *Mémoire sur les limites futures de la République française* (1795); *Discours sur la liberté de la presse* (1817); *Essai sur M. de Malesherbes* (1819); *Recueil de divers écrits en prose et en vers* (1825), etc.

BOISSY D'ANGLAS (FRANÇOIS-ANTOINE, COMTE), fils aîné du précédent, pair de France, né à Nîmes (Gard), le 23 février 1781, mort à Champagny (Seine-et-Oise), le 17 septembre 1850, débuta dans l'administration, le 10 fructidor an XIII, comme sous-préfet des Andelys; il devint préfet de la Charente, le 12 février 1810, baron de l'Empire le 24 août 1811, puis maître des requêtes au conseil d'Etat le 22 mars 1815. Sous la Restauration, il entra aussi à la Chambre des pairs, à titre héréditaire, le 15 janvier 1827; il y défendit les principes constitutionnels et s'y montra royaliste modéré. Il accepta la révolution de Juillet, conserva son siège de pair sous Louis-Philippe, et fut rendu à la vie privée par la république de 1848. Un certain nombre d'associations philanthropiques le comptèrent parmi leurs membres, et il accepta la présidence de plusieurs de ces sociétés, protestantes pour la plupart.

BOISSY D'ANGLAS (JEAN-GABRIEL-THÉOPHILE, COMTE), frère cadet du précédent, député de 1828 à 1848, et député au Corps législatif de 1852 à 1864, né à Nîmes (Gard), le 2 avril 1783, mort à Paris, le 6 mai 1864, fit toutes les guerres de l'Empire comme administrateur militaire, fut nommé intendant et appelé à la direction de l'administration de la Guerre sous le ministère du maréchal Maison, puis devint intendant de la 1^{re} division militaire (Paris). Le 17 novembre 1827, pour la première fois candidat à la Chambre des députés, il échoua dans le 2^e arrondissement de l'Ardèche (Tournon), avec 72 voix contre 92 accordées à l'élu, M. Dubay. Mais M. Dubay ayant donné sa démission, les électeurs, convoqués le 8 avril 1828, donnèrent la majorité à Boissy d'Anglas par 100 voix sur 159 votants et 210 inscrits, contre 51 à M. de Lestrangle. Il prit place dans les rangs de l'opposition constitutionnelle, fit partie des 221 qui votèrent l'adresse hostile au ministère Polignac, et, réélu le 23 juin 1830, par 104 voix contre 54 à M. Benjamin Rabouin, adhéra au gouvernement de

Louis-Philippe. Sa nomination comme intendant militaire l'obligea à solliciter le renouvellement de son mandat, qu'il obtint le 10 avril 1831, puis le 5 juillet de la même année élections générales; dans sa profession de foi il déclarait « s'être associé avec empressement, avec enthousiasme, aux événements mémorables qui ont placé sur le trône le roi patriote à qui la France a confié ses destinées. » Membre dévoué de la majorité conservatrice, il vota presque toujours, pendant la durée du règne, pour les divers ministères qui furent appelés au pouvoir, parla (janvier 1831) sur le budget de 1832, proposa l'abrogation des ordonnances de 1815 portant annulation des promotions faites dans l'armée et dans la Légion d'honneur pendant les Cent-Jours, présenta diverses objections au projet de loi relatif au traité de 25 millions avec les Etats-Unis, intervint fréquemment dans les débats sur les chemins de fer, et combattit le système du prêt à intérêt pour les entreprises industrielles. En 1838, il fit un discours sur l'état du protestantisme en France et réclama « des mesures promptes et efficaces pour organiser à Paris une Faculté de théologie protestante. » Il se déclara (9 juin 1843) l'adversaire du projet de loi portant demande d'un crédit extraordinaire pour les établissements français aux îles Marquises et à Taïti.

Plusieurs fois secrétaire de la Chambre des députés, Boissy d'Anglas l'était encore lorsque le bureau fut vivement attaqué pour certaines décisions que l'un des secrétaires, membre de l'opposition, désavoua. L'affaire Bénier (1846) vint porter un coup assez rude à la réputation du député fonctionnaire, que le gouvernement avait fait grand officier de la Légion d'honneur. Ce Bénier, directeur, pour le compte de l'Etat, de la manutention générale des vivres de l'armée, faisait acheter et garder en magasin les blés et les farines employés dans la confection du pain nécessaire à la garnison de Paris; mais, profitant de la confiance qu'avaient en lui ses supérieurs, il spéculait avec l'argent de l'administration. Lorsque, après sa mort, on vérifia l'état de sa caisse et de ses magasins, on trouva un déficit de plus de 300,000 francs. Ce qui donnait dans cette affaire le plus de gravité à la responsabilité administrative, c'est que Bénier avait été exempté de fournir un cautionnement. Sur un vote de la Chambre des députés une enquête fut ouverte : elle eut pour résultat de faire mettre à la réforme l'intendant militaire Joinville, comme coupable d'un défaut de surveillance et d'une négligence impardonnables. Quant au comte Boissy d'Anglas, il dut faire valoir ses droits à la retraite : il avait commis l'imprudence de défendre à la tribune son subordonné, tandis que le commissaire royal et le ministre avouaient les faits, et avait eu le malheur de prononcer cette phrase sur laquelle on s'égaya : « La probité de cet agent est *pro-verbale* dans les bureaux des ministères. »

Réélu successivement député, dans sa circonscription de Tournon, le 21 juin 1834, par 74 voix contre 39 à M. Auguste Faure; le 13 janvier 1835, à la suite de sa nomination comme directeur de l'administration de la guerre; le 4 novembre 1837, le 2 mars 1839, enfin, les 9 juillet 1842 et 1^{er} août 1846, il ne cessa jusqu'en 1848 de soutenir le gouvernement, s'effaça à la révolution de février, et ne reparut qu'après le coup d'Etat, aux élections législatives du 29 février 1852. Elu député au Corps législatif dans la 3^e circonscription de

L'Ardèche, par 10,811 voix (20,115 votants, 38,953 inscrits), contre 8,899 voix à M. de La Tourrette, ancien représentant, il justifia l'appui officiel que lui avait prêté le gouvernement par un complet dévouement aux institutions impériales, bientôt rétablies. « Les électeurs de l'Ardèche, écrivait alors un biographe parlementaire, peuvent connaître, par avance, le compte rendu qu'il sera en mesure de leur fournir à la fin de la session. Il aura voté, voté, voté. » L'élection du 22 juin 1857 donna au comte Boissy d'Anglas 23,581 voix sur 25,216 votants et 36,426 inscrits, contre 1,524 à M. Carnot, et celle du 1^{er} juin 1863, 19,197 voix sur 19,748 votants et 35,426 inscrits : il appartenait, jusqu'à sa mort, à la majorité dynastique.

BOISSY D'ANGLAS (FRANÇOIS-ANTOINE, BARON), second fils du précédent, et petit-fils du célèbre conventionnel, député depuis 1877, né à Paris le 19 février 1816, fut conseiller de préfecture et membre du conseil général de l'Ardèche. Lors des élections du 14 octobre 1877, il se présenta, comme républicain modéré, aux suffrages des électeurs de la 2^e circonscription de Tournon, qui l'envoyèrent à la Chambre des députés avec 9,965 voix sur 15,420 votants et 19,645 inscrits, contre 6,321 voix à M. Lacaze. Il fit partie de la majorité, vota avec elle les invalidations des députés monarchistes, soutint le ministre Dufaure et les ministères qui suivirent, se prononça *pour* l'amnistie partielle, *pour* l'application des lois existantes aux congrégations, *pour* le divorce, etc., et appuya la politique « opportuniste ». Le 21 août 1881, il fut réélu par 8,265 voix (15,935 votants, 20,314 inscrits), contre 6,710 voix à M. Benjamin Chomel; il soutint, pendant cette législature, les ministères Gambetta et Ferry, et se prononça *pour* les crédits du Tonkin.

Lorsque les relations diplomatiques furent reprises avec le Mexique, M. Boissy d'Anglas y fut envoyé comme ministre plénipotentiaire en mission temporaire, par décret du 5 octobre 1880; cette mission fut prorogée en avril 1881; il entra à Paris le 27 juin suivant. Candidat sur la liste républicaine aux élections du 4 octobre 1885, il n'obtint que 39,427 voix, tandis que le moins favorisé des élus de la liste conservatrice, M. Chevreau, en réunissait 44,689. Mais les élections de l'Ardèche furent invalidées par la nouvelle Chambre, et les électeurs du département furent convoqués à nouveau le 14 février 1886; la liste républicaine passa alors, et M. Boissy d'Anglas fut élu par 47,426 voix (92,766 votants, 111,395 inscrits). M. de Montgolfier arrivait le premier de la liste conservatrice, avec 45,171 voix seulement. Dans la dernière session, M. Boissy d'Anglas, inscrit à la gauche radicale, a voté, comme la plupart des membres de ce groupe : *contre* l'ajournement indéfini de la revision des lois constitutionnelles (14 février 1889, chute du ministère Floquet); *pour* les poursuites contre trois députés membres de la ligue des Patriotes (14 mars); *pour* le projet de loi Lisbonne, restrictif de la liberté de la presse (2 avril); *pour* les poursuites contre le général Boulanger (4 avril).

BOISVERD (FRANÇOIS-AUGUSTIN-RAYMOND), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Veurey (Isère), le 17 avril 1745, mort à Grenoble en 1800, fut conseiller correcteur à la cour des comptes du Dauphiné, puis devint membre du directeur de son département, et plus tard conseiller d'arrondissement de Grenoble. Le 23 ger-

minal an VI, il fut élu, pour un an, député de l'Isère au Conseil des Cinq-Cents. Son nom ne figure au *Moniteur officiel* qu'une seule fois, à l'article « Variétés. » Le journal ayant annoncé que « de fréquentes relations s'étaient établies à Madrid entre les ministres et le commissaire français Segui, » Boisverd écrivit au rédacteur pour déclarer que « le citoyen Segui s'est rendu à Madrid pour des affaires personnelles, et qu'il n'a été chargé d'aucune mission par le gouvernement français. »

BOITTELE (SYMPHORIEN-CASIMIR-JOSEPH), député de 1863 à 1864, né à Fontaine (Nord), le 23 février 1813, fut élu, le 15 juin 1863, au deuxième tour de scrutin, et avec l'appui de l'administration, député au Corps législatif par la 7^e circonscription du Nord, avec 15,429 voix sur 30,415 votants et 53,981 inscrits, contre 11,953 voix accordées à M. Stiévenart, candidat de l'opposition. Cette élection ayant été annulée, à cause des abus graves auxquels avait donné lieu la campagne menée en faveur du candidat officiel, les électeurs de la circonscription furent convoqués à nouveau pour le 6 mars 1864, et M. Stiévenart-Béthune, candidat indépendant, l'emporta avec 16,159 voix (29,638 votants, 32,981 inscrits), sur son concurrent impérialiste, qui n'eut que 13,429 voix.

BOITTELE (EDOUARD-CHARLES-JOSEPH), sénateur du second Empire, né à Fontaine (Nord), le 9 novembre 1816, entra à l'École militaire de Saint-Cyr en 1833. Sous-lieutenant au 5^e lanciers en 1835, il quitta l'armée en 1841. Après le coup d'Etat de 1851, il entra dans l'administration et mit toute son activité au service de la politique impérialiste. Successivement sous-préfet de Saint-Quentin, préfet de l'Aisne et préfet de l'Yonne, il acquit, dans ces divers postes, la réputation de ce qu'on appelait alors un administrateur « à poigne ». M. Boittelle fut choisi, après l'attentat d'Orsini (février 1858), pour succéder en qualité de préfet de police à M. Pietri, qui venait de donner sa démission, à propos de la reorganisation de la police générale. La loi dite de sûreté générale venait d'être votée; en même temps le général Espinasse était nommé ministre de l'Intérieur et de la Sûreté générale, et M. Boittelle eut à arrêter avec lui les nouvelles mesures de rigueur dont le gouvernement de Napoléon III avait décidé l'exécution. En 1866, M. Boittelle se démit de ses fonctions de préfet de police et fut nommé sénateur par un décret du 20 février. Tous ses votes, jusqu'en 1870, furent acquis au gouvernement. Grand officier de la Légion d'honneur du 14 août 1862, M. Boittelle a été retraité, comme ancien préfet de police, le 4 août 1874.

BOIXO (GANDERIQUE-PIERRE-JOSEPH), député en 1831, né à Prades (Pyrénées-Orientales), le 6 juillet 1782, mort à Paris, le 11 avril 1858, était sous-inspecteur des domaines lorsqu'il fut élu, le 5 juillet 1831, député du 3^e collège des Pyrénées-Orientales, à Prades. Cette élection fut, l'objet de réclamations très vives. A la séance du 26 juillet, M. Fleury, rapporteur, en proposant l'admission de MM. Arago et Garcias, également députés des Pyrénées-Orientales, demanda à la Chambre qu'il ne fût statué qu'au bout de quelques jours sur la situation de M. Boixo.

Sur ces entrefaites M. Boixo donna sa démission. Réélu encore une fois le 8 septembre de la même année, il donna de nouveau sa démission, qui cette fois devint définitive. Il n'avait pas siégé.